



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légimité,  
Bureau des collectivités locales et des élections**

Gap, le **02 MAI 2024**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°05-2024-05-02-00001

Objet : Modification de la répartition des bureaux de vote  
dans la commune de Ventavon

**Le préfet des Hautes-Alpes  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**VU** le code électoral et notamment son article R.40 ;

**VU** le décret n° 2014-193 du 20 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hautes-Alpes ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Dominique DUFOUR, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité de préfet des Hautes-Alpes ;

**VU** la circulaire n° NOR/INTA 2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2023-08-30-00012 du 30 août 2023 portant répartition des bureaux de vote dans les communes du département des Hautes-Alpes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'actualiser la répartition des bureaux de vote à la suite d'une modification signalée dans le département des Hautes Alpes ;

**SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L'emplacement du bureau de vote de la commune de Ventavon est fixé comme suit :  
**Salle du conseil – 26, rue des Ecoles**

**Article 2 :**

Le reste de l'arrêté n° 05-2023-08-30-00012 du 30 août 2023 est sans changement.

**Article 3 :**

Tel qu'il est fixé par le présent arrêté, le bureau de vote servira pour toute élection ayant lieu à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes et le maire de la commune de Ventavon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont un extrait sera affiché en mairie de Ventavon.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire Générale Adjointe  
de la préfecture des Hautes-Alpes